



Société d'expertise comptable

Inscrite au Tableau de l'Ordre

Immeuble International City Center - Tour des Bureaux

Centre Urbain Nord - 1082 Tunis - Tunisie

Tél (L.G) : 70 728 450 - Fax : 70 728 405

RC : B1114411996 - MF : 048096 HAM 000

Mail : administration@finor.com.tn

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Messieurs les membres du conseil d'administration de la société
United Gulf Financial Services – North Africa « UGFS – NA »
Gestionnaire de « FCPR A.T.I.D FUND (I) En liquidation »

I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds communs de placement à risque FCPR « A.T.I.D FUND (I) » en liquidation, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2025, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de D : 1.446.900, un actif net de D : 1.192.460 et un déficit de la période de D : 302.800.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement à risque FCPR « A.T.I.D FUND (I) » en liquidation au 31 décembre 2025, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Vérifications et informations spécifiques

Le conseil d'administration du gestionnaire réuni le 16 juin 2022 a décidé la liquidation du fonds et la désignation de Monsieur Mohamed Salah FRAD pour assurer l'opération.

Le gestionnaire n'a obtenu l'agrément du Conseil du Marché Financier pour la liquidation qu'à la date du 13 juillet 2023.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers

Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Il incombe au gestionnaire du fonds commun de placement de surveiller le processus d'information financière du fonds.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que

celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables du gestionnaire notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

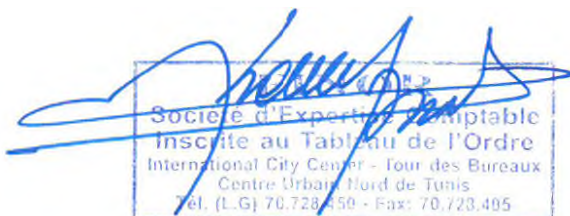
En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire du fonds commun de placement.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 26 Juin 2026

FINOR

Karim DEROUICHE



FCPR A.T.I.D FUND (I)

Fonds commun de placement à risque, bénéficiant d'une procédure allégée

(En liquidation selon agrément du CMF du 13 juillet 2023)

Immeuble Fraj 2 ème étage , Rue du lac Biwa les berges du lac -1053 Tunis , Tunisie.

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2025

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2025	31/12/2024
Portefeuille-titres	3	<u>1 425 000</u>	<u>1 570 000</u>
Actions et droits rattachés		1 425 000	1 570 000
Placement monétaires et disponibilités		<u>21 900</u>	<u>113 755</u>
Placements monétaires	4	21 837	128 579
Disponibilités		63	(14 824)
Créances d'exploitation	5	<u>-</u>	<u>-</u>
TOTAL ACTIF		<u>1 446 900</u>	<u>1 683 755</u>
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	6	160 587	101 087
Autres créditeurs divers	7	93 853	87 408
TOTAL PASSIF		<u>254 440</u>	<u>188 495</u>
ACTIF NET			
Capital	8	2 709 970	2 854 970
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de l'exercice clos		(1 359 710)	(1 195 484)
Sommes distribuables de l'exercice en cours		(157 800)	(164 226)
ACTIF NET		<u>1 192 460</u>	<u>1 495 260</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>1 446 900</u>	<u>1 683 755</u>

FCPR A.T.I.D FUND (I)

Fonds commun de placement à risque, bénéficiant d'une procédure allégée

(En liquidation selon agrément du CMF du 13 juillet 2023)

Immeuble Fraj 2 ème étage , Rue du lac Biwa les berges du lac -1053 Tunis , Tunisie.

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>Année 2025</i>	<i>Année 2024</i>
Revenus du portefeuille-titres		-	-
Dividendes		-	-
Revenus des obligations et valeurs assimilées		-	-
Revenus des placements monétaires	9	6 494	2 321
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		6 494	2 321
Charges de gestion des placements	10	(148 756)	(148 757)
REVENU NET DES PLACEMENTS		(142 262)	(146 436)
Autres produits		-	24 940
Autres charges	11	(15 538)	(42 720)
RESULTAT D'EXPLOITATION		(157 800)	(164 226)
Régularisation du résultat d'exploitation		-	-
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		(157 800)	(164 226)
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-	-
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(145 000)	(587 128)
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres		-	-
RESULTAT DE L'EXERCICE		(302 800)	(751 354)

FCPR A.T.I.D FUND (I)

Fonds commun de placement à risque, bénéficiant d'une procédure allégée

(En liquidation selon agrément du CMF du 13 juillet 2023)

Immeuble Fraj 2 ème étage , Rue du lac Biwa les berges du lac -1053 Tunis , Tunisie.

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Année 2025</i>	<i>Année 2024</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT	<u>(302 800)</u>	<u>(751 354)</u>
DES OPERATIONS D'EXPLOITATION		
Résultat d'exploitation	(157 800)	(164 226)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(145 000)	(587 128)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-	
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	<u>-</u>	<u>-</u>
Souscriptions		
- Capital	-	-
- Régularisation des sommes non distribuables	-	-
- Régularisation des sommes distribuables	-	-
Rachats		
- Capital	-	-
- Régularisation des sommes non distribuables	-	-
- Régularisation des sommes distribuables	-	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	<u>(302 800)</u>	<u>(751 354)</u>
ACTIF NET		
En début d'exercice	1 495 260	2 246 614
En fin d'exercice	1 192 460	1 495 260
NOMBRE DE PARTS		
En début d'exercice	6 600	6 600
En fin d'exercice	6 600	6 600
VALEUR LIQUIDATIVE	<u>180,676</u>	<u>226,555</u>
TAUX DE RENDEMENT	<u>(20,25%)</u>	<u>(24,66%)</u>

FCPR A.T.I.D FUND (I)

Fonds commun de placement à risque, bénéficiant d'une procédure allégée
(En liquidation selon agrément du CMF du 13 juillet 2023)
Immeuble Fraj 2ème étage, Rue du lac Biwa les berges du lac -1053 Tunis, Tunisie.

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« FCPR A.T.I.D FUND (I) » est un fonds commun de placement à risque, bénéficiant d'une procédure allégée, régi par le code des organismes de placement collectif promulgué par la loi 2001-83 du 24 juillet 2001, tel que modifiée et complétée par les textes subséquents et ses textes d'application.

Il a été créé à l'initiative conjointe de la Société « ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT AND DEVELOPMENT COMPANY » et de « AL BARAKA BANK TUNISIA » et a reçu l'agrément et le visa du Conseil du Marché Financier, le 18 novembre 2009.

Le fonds a pour objet la participation, pour le compte des porteurs de parts et en vue de sa rétrocession ou de sa cession, au renforcement des opportunités d'investissement et des fonds propres des entreprises non cotées à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

L'objectif du Fonds est le placement des sommes souscrites et libérées par les investisseurs en vue de la constitution d'un portefeuille diversifié de participations qui représentent au moins 80% des souscriptions et la réalisation de revenus et de plus-values sur les capitaux investis.

La durée de vie est de 10 ans à compter de sa constitution.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

FCPR A.T.I.D FUND (I) en liquidation est un fonds de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est « AL BARAKA BANK ». La société « UGFS-North Africa » a été autorisée à assurer la gestion du FCPR ATID I, en remplacement de la société « ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT AND DEVELOPMENT COMPANY » conformément à la décision du Conseil du Marché Financier n° 08/2023 du 07 février 2023.

Le conseil d'administration du gestionnaire réuni le 16 juin 2022 a décidé la liquidation du fonds et la désignation de Monsieur Mohamed Salah FRAD pour assurer l'opération.

Le gestionnaire n'a obtenu l'agrément du conseil du conseil du marché financier pour la liquidation qu'à la date du 13 juillet 2023.

FCPR A.T.I.D (I)

Fonds commun de placement à risque, bénéficiant d'une procédure allégée

(En liquidation selon agrément du CMF du 13 juillet 2023)

Immeuble Fraj 2ème étage, Rue du lac Biwa les berges du lac -1053 Tunis, Tunisie.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2025, sont établis dans un contexte de liquidation conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

Note 3 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2025 à D : 1.425.000, et se détaille ainsi :

code ISIN	Désignation du titre	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2025	% Actif net
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés			2 940 000	1 425 000	119,50%
	Novarino Tunisie SA	5 800	990 000	435 000	36,48%
	ECO BOIS -SA	96 000	960 000	- *	0,00%
	ROYAL DRINKS-SA	99 000	990 000	990 000	83,02%
	TOTAL		2 940 000	1 425 000	119,50%

*La participation est totalement dépréciée. La société est en arrêt d'activité.

FCPR A.T.I.D FUND (I)

Fonds commun de placement à risque, bénéficiant d'une procédure allégée

(En liquidation selon agrément du CMF du 13 juillet 2023)

Immeuble Fraj 2 ème étage , Rue du lac Biwa les berges du lac -1053 Tunis , Tunisie.

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Intérêts</u> <u>courus nets</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values latentes</u>	<u>Valeur</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values réalisées</u>
<u>Soldes au 31 décembre 2024</u>	2 940 000	-	(1 370 000)	1 570 000	
Acquisitions de l'exercice					
Actions non cotées	-			-	
Titres OPCVM	-			-	
Cessions de l'exercice					
Actions cotées	-			-	-
Titres OPCVM	-			-	-
Variation des plus ou moins value potentielles sur portefeuilles titres			(145 000)	(145 000)	-
<u>Soldes au 31 décembre 2025</u>	2 940 000	-	(1 515 000)	1 425 000	-

FCPR A.T.I.D FUND (I)*Fonds commun de placement à risque, bénéficiant d'une procédure allégée**(En liquidation selon agrément du CMF du 13 juillet 2023)**Immeuble Fraj 2 ème étage , Rue du lac Biwa les berges du lac -1053 Tunis , Tunisie.***Note 4 : Placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2025 à D : 21.837, se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2025	% Actif net
Placements monétaires	21 837	21 837	1,83%
Compte Saving	21 837	21 837	1,83%
TOTAL	21 837	21 837	1,83%

Note 5 : Créance d'exploitation

cette rubrique accuse un solde nul au 31 décembre 2025 contre le même solde au 31 décembre 2024, et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Avances en compte courant ECO BOIS-SA	30 000 (*)	30 000 (**)
Provision sur Avance en compte courant	(30 000) (*)	(30 000) (**)
Total	<u>-</u>	<u>-</u>

(*) : Le poste comprend une avance en compte courant associé consentie à la société ECO BOIS-SA, dans laquelle le Fonds détient une participation de D : 960.000. En raison de la dégradation de la situation financière de cette société et de l'incertitude quant au recouvrement de la créance, une dépréciation intégrale (100 %) a été comptabilisée.

(**) : Retraité pour des besoins de comparabilité, figurant en 2024 parmi le portefeuille titres.

Note 6 : Opérateurs créditeurs

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2025 à D : 160.587, contre 101.087 au 31 décembre 2024, et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Rémunération du gestionnaire	130 837	101 087
Rémunération du dépositaire	29 750	-
Total	<u>160 587</u>	<u>101 087</u>

Note 7 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2025 à D : 93.853, contre D : 87.408 au 31 décembre 2024, et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Honoraires commissaire aux comptes	10 545	5 000
Jetons de présence comité CHARIAA BOARD	80 000	72 000
Autres créditeurs	2 311	2 311
Retenue à la source à payer	997	8 097
Total	<u>93 853</u>	<u>87 408</u>

FCPR A.T.I.D FUND (I)

Fonds commun de placement à risque, bénéficiant d'une procédure allégée

(En liquidation selon agrément du CMF du 13 juillet 2023)

Immeuble Fraj 2 ème étage , Rue du lac Biwa les berges du lac -1053 Tunis , Tunisie.

Note 8 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital au cours de l'exercice 2025 se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2024

Montant souscrit	2 854 970
Nombre de parts émises	6 600
Nombre de copropriétaires	6

Souscriptions

Montant	-
Nombre de parts émises	-
Nombre de copropriétaires	-

Rachats

Montant	-
Nombre de parts rachetées	-
Nombre de copropriétaires sortants	-

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(145 000)
--	-----------

Capital au 31-12-2025

Montant	2 709 970
Nombre de parts	6 600
Nombre de copropriétaires	6

FCPR A.T.I.D FUND (I)**Fonds commun de placement à risque, bénéficiant d'une procédure allégée****(En liquidation selon agrément du CMF du 13 juillet 2023)****Immeuble Fraj 2 ème étage , Rue du lac Biwa les berges du lac -1053 Tunis , Tunisie.****Note 9 : Revenus des placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2025 à D : 6.494, contre D : 2.321 au 31 décembre 2024 et s'analyse comme suit :

	du 01/01 au 31/12/2025	du 01/01 au 31/12/2024
-Revenus des COMPTES SAVING	6 494	2 321
TOTAL	6 494	2 321

Note 10 : Charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements enregistrées au 31 décembre 2025 s'élèvent à D : 148.756, contre D : 148.757 en 2024 et se détaillent comme suit :

	du 01/01 au 31/12/2025	du 01/01 au 31/12/2024
Rémunération du gestionnaire	119 006	119 008
Rémunération du dépositaire	29 750	29 749
Total	148 756	148 757

Note 11 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2025 à D : 15.538, contre D : 42.720 en 2024 et s'analyse comme suit :

	du 01/01 au 31/12/2025	du 01/01 au 31/12/2024
Honoraires commissaire aux comptes	5 545	2 084
Frais administratifs	-	24 027
Honoraires Chariaa board	8 000	8 000
Impôts et taxes	1 689	9 579
Commissions bancaires	304	(969)
Total	15 538	42 720

Note 12 : Autres informations**12.1. Données par part et ratios pertinents**

Données par part	2025	2024	2023	2022	2021
Revenus des placements	0,984	0,352	30,798	-	-
Charges de gestion des placements	(22,539)	(22,539)	(27,924)	(7,453)	(22,358)
Revenus net des placements	(21,555)	(22,187)	2,875	(7,453)	(22,358)
Autres produits	-	3,777	5,321	-	-
Autres charges	(2,354)	(6,473)	(2,218)	(2,610)	(2,754)
Résultat d'exploitation (1)	(23,909)	(24,883)	5,978	(10,063)	(25,112)
Régularisation du résultat d'exploitation	-	-	-	-	-
Sommes distribuables de l'exercice	(23,909)	(24,883)	5,978	(10,063)	(25,112)
Variation des plus (ou moins) values potentielles	(21,970)	(88,959)	(37,867)	10,249	-
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-	-	9,451	30,302	-
Plus (ou moins) values sur titres (2)	(21,970)	(88,959)	(28,416)	40,551	-
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	(45,879)	(113,842)	(22,438)	30,488	(25,112)
Résultat non distribuable de l'exercice	(21,970)	(88,959)	(28,416)	40,551	-
Régularisation du résultat non distribuable	-	-	(200,000)	-	-
Sommes non distribuables de l'exercice	(21,970)	(88,959)	(228,416)	40,551	-
Distribution de dividende	-	-	-	-	-
Valeur liquidative	180,676	226,555	340,396	562,834	532,346
Ratios de gestion des placements					
Charges / actif net moyen	11,07%	7,95%	9,85%	1,36%	4,10%
Autres charges / actif net moyen	1,16%	2,28%	0,78%	0,48%	0,51%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	(11,74%)	(8,78%)	(2,11%)	(1,84%)	(4,61%)

FCPR A.T.I.D FUND (I)

Fonds commun de placement à risque, bénéficiant d'une procédure allégée

(En liquidation selon agrément du CMF du 13 juillet 2023)

Immeuble Fraj 2 ème étage , Rue du lac Biwa les berges du lac -1053 Tunis , Tunisie.

12.2 : Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion du "FCPR ATID I" en liquidation est confiée à la société "United Gulf Financial Services (UGFS)-North Africa celle-ci est chargée de :

- L'identification et la réalisation des investissements et des désinvestissements,
- Le suivi des participations et la représentation du Fonds aux Conseils d'Administration et Assemblées Générales des sociétés du portefeuille,
- L'ensemble des tâches relatives à la gestion courante du Fonds (administrative, commerciale, comptable, juridique et financière).

La société de gestion percevra des honoraires de gestion :

- ✓ Une rémunération annuelle de 100.000 DT Hors taxes encaissable d'avance trimestriellement.
- ✓ Durant la période de liquidation, une rémunération de 1% hors taxes sur chaque montant de cession encaissé aux souscripteurs . Cette commission sera perçue à la date de remboursement des parts des souscripteurs.

La société "El Brarak Bank ", assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle forfaitaire de 25.000 HT.